

16

MAR
2021

Chancellerie

Correctif de l'avis du 4 mars 2021 concernant le lancement d'une initiative législative cantonale

Le bref exposé des motifs de l'initiative législative cantonale intitulée: « **CONTRE LE VIRUS DES INÉGALITÉS... RÉSISTONS ! SUPPRIMONS LES PRIVILÈGES FISCAUX DES GROS ACTIONNAIRES** » mentionne que cette initiative a déjà abouti le **31 août 2021**, dans la publication du 4 mars 2021. Or, la première version de cette initiative a déjà abouti le 31 août 2020 et non pas le **31 août 2021**.

Par conséquent, l'exposé des motifs correct est le suivant :

À Genève, 1600 gros actionnaires touchent 1 milliard par an de dividendes comme propriétaires de 10% au moins des actions d'une société. De l'argent gagné en dormant en plus de leurs autres revenus. Pourtant, contrairement à nous, ils-elles ne sont taxés que sur une partie de leurs gains. Notre initiative supprime ce privilège choquant et rapportera 120 millions de plus au canton et communes. Un montant indispensable pour aider les victimes de COVID et financer nos services publics et prestations sociales.

Cette initiative a *déjà* abouti le 31 août 2020, signée par 6671 citoyen·ne·s. Elle a pourtant été invalidée du fait d'un changement de la loi fédérale juste avant son lancement, alors que la volonté des initiant·e·s et signataires était claire. Pour que la volonté populaire soit respectée, nous avons décidé de la relancer avec les modifications exigées. Signer cette 2e version de l'initiative, c'est refuser un déni démocratique. Face au virus des inégalités, résistons !